



LA VOIX DE L'ENFANT

Notre combat, c'est leur avenir

Pantin, le lundi 6 mars,

VIOLENCES SEXUELLES INCESTUEUSES ET PÉDOPORNOGRAPHIE

UN PÈRE DE FAMILLE DEVANT LA COUR CRIMINELLE DÉPARTEMENTALE DE CRÉTEIL DU 6 AU 7 MARS 2023

Du 6 au 7 mars se tient, devant la Cour criminelle départementale de Créteil, le procès d'un père accusé de violences sexuelles commises à l'encontre de sa fille entre ses 8 et ses 14 ans. Il est accusé de viols et agressions sexuelles incestueuses, ainsi que de faits relevant de l'exploitation de l'image pornographique d'un mineur.

Le 30 mars 2020, la brigade des mineurs de Paris était destinataire d'une enquête diligentée par l'**OCRVP** (Office centrale pour la répression des violences aux personnes). L'enquête fut réalisée dans le cadre de la veille sur les réseaux Peer to Peer en vue d'une opération nationale intitulée « **POLICE2PEDO** » de lutte contre la pédopornographie. La surveillance en date du 26 mars 2020 concernait une adresse IP pour laquelle le logiciel avait détecté en septembre 2019, constatant un partage contenant de nombreux fichiers à caractère pédopornographique. Cette même adresse IP avait déjà été détectée par la brigade des mineurs de Paris en mai 2017.

Au cours de l'enquête, il a été découvert que le propriétaire de l'adresse IP avait commis de violences sexuelles à l'encontre sa fille.

Auditionnée une première fois par les enquêteurs au domicile familial, l'enfant n'avait pas révélé les violences. Ce n'est qu'à l'occasion de sa deuxième audition, alors que des photographies, la concernant, avaient été retrouvées dans les fichiers du mis en cause, qu'elle révélait les violences sexuelles qu'elle subissait.

La Voix De l'Enfant déplore, une fois encore, que la parole de l'enfant n'ait pas été recueillie, dès le début de l'enquête, par une équipe pluridisciplinaire, dans un lieu sécurisant et adapté. Aussi, La Voix De l'Enfant demande que les auditions des enfants soient réalisées dans une **UAPED** (Unité d'Accueil Pédiatrique Enfant en Danger), y compris lorsque l'enquête concerne des faits relevant de la pédopornographie.

Cette affaire amène par ailleurs La Voix De l'Enfant à s'interroger de nouveau sur la banalisation des images pédopornographiques ainsi qu'à leur facilité d'accès poussant dans de nombreux cas à un passage à l'acte.

Elle s'interroge, par ailleurs, sur le temps important écoulé entre le premier repérage de l'adresse IP du mis en cause et l'intervention des services de police au sein du domicile de celui-ci qui a pu continuer à commettre des violences sexuelles sur l'enfant.

Pour tout contact :

La Voix De l'Enfant

Martine Brousse

Présidente

06 22 80 82 82

mbrousse@lavoixdelenfant.org

Maître Christophe CASADO BOLIVAR

Avocat au barreau de Paris

06 62 36 93 31

Service juridique :

service.juridique@lavoixdelenfant.org